

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 12	<u>Pour</u> : 12	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-quatre le 12 juin 2024 à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 07 juin 2024

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<b>POUR</b>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	PEYRAZAT Pierre	<b>POUR</b>
BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	MATHIS Franck	<b>POUR</b>	PIALHOUX Laurent	<b>POUR</b>
DAGNAS Delphine	<u>Absente</u>	MARENDA Vincent	<b>POUR</b>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>
GRASSET Cécile	<b>POUR</b>	MARENDA Yoann	<u>Absent</u>	VEDRENNE Jean	<b>POUR</b>
GENDRE Valérie	<b>POUR</b>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	VIGNERON Sébastien	<u>Absent</u>

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: Delphine DAGNAS,

**ABSENTS** : Yoann MARENDA, Sébastien VIGNERON

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Gérard ROUMAT

**2024-37 Plan de financement définitif des travaux extérieurs de l'église pour le versement de la subvention de la Fondation du Patrimoine.**

La collecte de dons pour les travaux extérieurs de l'église (façades, toiture, mise en accessibilité) est dorénavant terminée et a permis de récolter après déduction des frais de gestion 8 486,32 € net auxquels s'ajoutent une subvention exceptionnelle de 13 000 € octroyée par la Fondation du Patrimoine.

Le plan de financement définitif de cette opération s'établit ainsi :

**AR Prefecture**

024-212400162-20240612-2024\_37-DE  
 Reçu le 19/06/2024  
 Publié le 19/06/2024

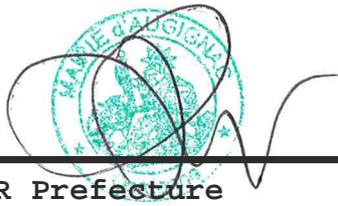
	DEPENSES MONTANT HT			RECETTES		
	Dépenses Travaux	Dépenses administratives	TOTAL	Subventions	Dons	Autofinancement
Travaux extérieurs	147 686,44 €		147 686,44 €			
Maitrise d'œuvre		14 153,98 €	14 153,98 €			
Sécurité SPS		455,00 €	455,00 €			
Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)				39 195,00 €		
Contrats de Projets Communaux				41 625,00 €		
Dons montant net					8 486,32 €	
Fondation du Patrimoine					13 000,00 €	
<b>MONTANT TOTAL HT DES TRAVAUX EXTERIEURS (Objets de la demande de souscription auprès de la Fondation du Patrimoine)</b>	<b>147 686,44 €</b>	<b>14 608,98 €</b>	<b>162 295,42 €</b>	<b>80 820,00 €</b>	<b>21 486,32 €</b>	<b>59 989,10 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Valide à l'unanimité le tableau de financement définitif des travaux de l'église ayant fait l'objet d'une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine, et
- Accepte à l'unanimité les dons récoltés et la subvention exceptionnelle de la Fondation du Patrimoine.

Le Maire certifie sous sa Responsabilité le caractère Exécutoire de cet acte.  
Le Maire, Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 17 juin 2024  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Bernard BAZINET




**AR Prefecture**

024-212400162-20240612-2024\_37-DE  
Reçu le 19/06/2024  
Publié le 19/06/2024